

PREAVIS N°08/2018

du comité de direction

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
de l'association intercommunale
du SDIS Nyon-Dôle**

Comptes 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, du règlement sur la comptabilité des communes et des statuts de l'association, le comité de direction a l'honneur de vous soumettre les comptes du SDIS Nyon-Dôle, arrêtés au 31 décembre 2017.

Conformément à l'article 35 des statuts de l'association de communes, les comptes 2017 doivent être approuvés par le conseil intercommunal avant le 30 avril 2018.

I. Introduction

Depuis la création de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle le 1^{er} janvier 2014, tous les budgets ont été établis dans une perspective d'économies, en recherchant les effets de synergie chaque fois que cela était possible, mais sans perdre de vue la nécessité de doter le SDIS de moyens performants pour fournir les prestations attendues. C'est donc un budget 2017 relativement serré qui avait été planifié.

Les comptes 2017 peuvent être comparés aux comptes 2016, ainsi qu'au budget 2017 tel qu'il a été présenté dans le préavis 04/2016, et accepté par le conseil intercommunal dans sa séance du 27 septembre 2016.

Méthodologiquement, le budget 2017 a été établi en tenant compte des quatre sites opérationnels du SDIS Nyon-Dôle, mais pour la première année, en y incluant la PROV (Protection respiratoire de l'Ouest vaudois qui réunit tous les porteurs d'appareils respiratoires des SDIS de Terre-Sainte, Gland-Serine et Nyon-Dôle, soit plus de 125 personnes). A noter que les coûts de la PROV étant refacturés aux trois SDIS partenaires, c'est un compte qui équilibre les charges et les recettes pour boucler à 0. Cela a comme incidence d'augmenter d'environ CHF 136'000.- le total des charges et des recettes par rapport à 2016. *

2. Examen des coûts

Au chapitre des charges, les coûts sont maîtrisés et le budget respecté, à quelques nuances près. Au total des charges, y compris l'attribution aux fonds de réserve, c'est une économie de CHF 17'820.- qui est à relever, soit -0.6%.

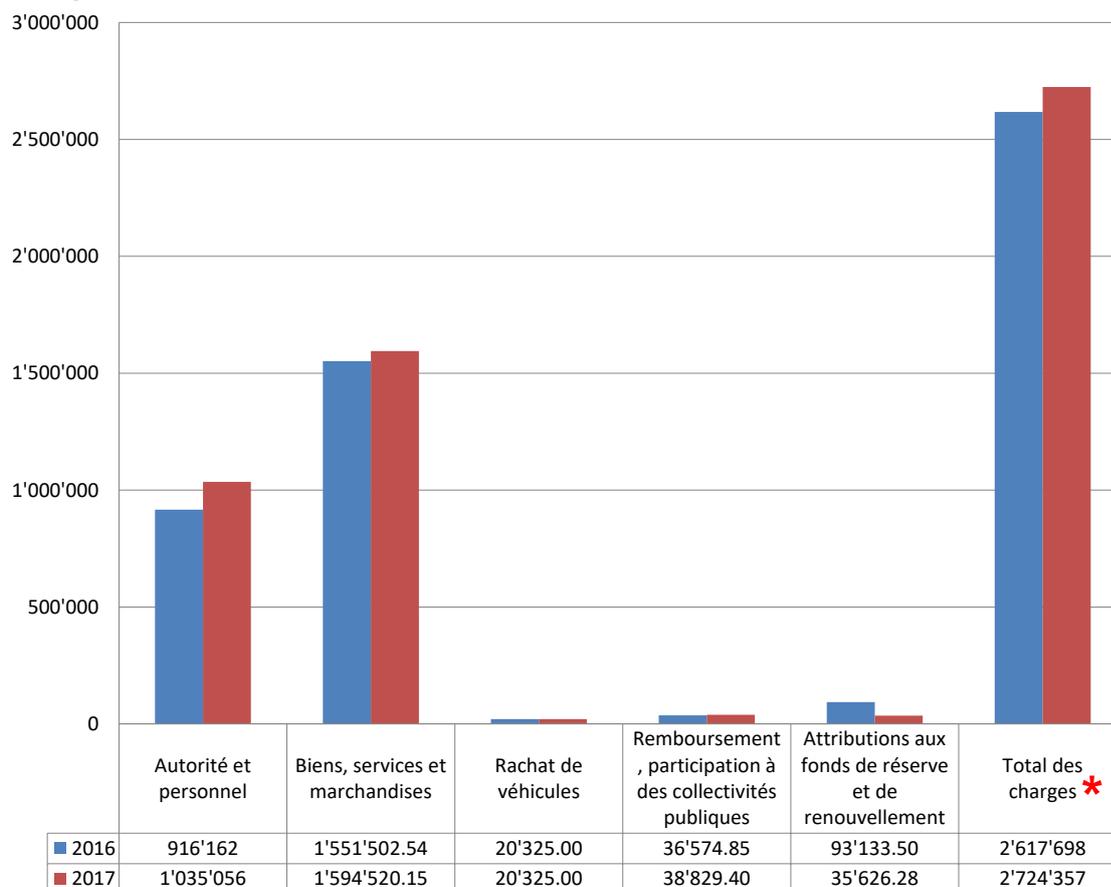
Si l'on observe les dépenses par chapitre budgétaire, on peut constater les éléments suivants :

Chapitre	Désignation	Comptes 2017	Budget 2017	Variations p/r budget	
30	Autorité et personnel	1'035'056.16	967'810.00	67'246	6.9%
31	Biens, services et marchandises	1'594'520.15	1'674'060.00	-79'540	-4.8%
33	Rachat de véhicules	20'325.00	16'807.00	3'518	20.9%
35	Remboursement, participation à des collectivités publiques	38'829.40	48'500.00	-9'671	-19.9%
38	Attributions aux fonds de réserve	35'626.28	35'000.00	626	1.8%
3	Total des charges	2'724'356.99	2'742'177.00	-17'820	-0.6%

- **Le compte 650-3012-01 Indemnités auxiliaires**, est en dépassement de CHF 4'935.- soit 4.2 % en partie lié à l'aménagement du nouveau véhicule DAP du site de Bonmont. A noter également que les heures de parking lors de manifestations sont des indemnités.
- **Le compte 650-3013-00 Soldes**, est en augmentation de CHF 65'414.- lié à la formation supplémentaire sur les nouveaux véhicules (tonne-pompe et véhicule modulaire à Nyon), à un nombre élevé de recrues et aux formations liées aux portes ouvertes de Genolier.
 - o Les formations cantonales sont en augmentation de 40%. Cela a évidemment eu une conséquence directe sur le compte 650-3013-04 avec un dépassement de CHF 18'295.-, remboursé en partie par l'ECA sur le compte 650-4511-06 subventions cours cantonaux.

- Egalement liées à l'introduction de nouveaux véhicules, les heures de conduites pour les chauffeurs 650-3013-07 sont également en dépassement de CHF 5'513.-.
- Les heures d'intervention 650-3013-03 et de manifestations 650-3013-05 sont quant à elles en diminutions.
- **Le compte 650-3091-00 Frais de formation** est en dépassement de CHF 2'429.-. Les coûts des permis de conduire poids-lourds sont à réajuster.
- **Le compte 650-3101-00 Imprimés, fournitures de bureau** est en dépassement de CHF 3'820.- (35%) lié à la conception par notre graphiste du rapport de gestion valable pour la législature ainsi qu'à la conception de banderoles relatives au recrutement.
- **Il est à relever l'économie de 20% obtenue sur les achats matériel spécialisé** avec CHF 15'394.- de moins que le budget.
- **Le compte 650-3161-00 Loyers** est en dépassement de CHF 5'288.- lié à l'augmentation de la surface louée au s-sol de la caserne de Nyon afin de pouvoir accueillir le véhicule porte modules et ses 3 modules fournis en dotation par l'ECA.
- **Le total des honoraires 650-3185-00** est en bénéfice de CHF 2'158.-, mais il est à relever le dépassement **du compte 650-3185-03 Salaires** de CHF 7'157.- lié aux augmentations statutaires et au rattrapage de la caisse de pension.
- **Le compte 650-3313-00 rachats de véhicules.** Sur recommandation de l'organe de révision, il y a eu lieu d'adapter le montant de l'amortissement des véhicules. La charge d'amortissement calculée sur une période de 10 ans se monte à CHF 20'325.-.
- **Enfin le compte 650-3519-00 Remboursement fournitures DCH au Canton** est en diminution de CHF 11'032.-. Depuis 2016, lors d'interventions DCH (Défense contre les hydrocarbures) c'est l'ECA qui facture directement aux pollueurs. Nous n'avons plus de remboursement à effectuer pour l'utilisation des fournitures DCH. Subsiste par contre le remboursement lors d'utilisation du véhicule secours routier, puisqu'encore directement facturé par le SDIS.

Comparatif entre 2016 et 2017 :



3. Création de provisions

Dans le futur, le renouvellement du matériel ou encore des infrastructures comme les portes sectionnelles des casernes, le revêtement de la cour, ou les installations du local lavage véhicules de la caserne de Nyon devront obligatoirement être pris en charge par l'association. Afin d'anticiper ces investissements futurs, CHF 35'000.- avaient été mis au budget 2017 sur le fonds de renouvellement, ce qui permettra de réaliser ces investissements le moment venu.

Pour ce qui est des véhicules, le matériel roulant est constitué de véhicules légers (moins de 3,5t), de véhicules poids-lourds et de remorques. Ces moyens d'interventions sont fournis par l'ECA pour 47% ou financés par l'association intercommunale, actuellement à hauteur de 53% du parc.

La moyenne d'âge de nos 22 véhicules propriétés du SDIS est de 22 ans.

Au vu des résultats, il a été décidé d'attribuer aux fonds de réserve CHF 35'626.28 soit :

- CHF 35'000.- au fonds de réserve véhicules, compte 9282-01 ;
- CHF 626.28 au fonds de réserve provision pour les pertes sur débiteurs, compte 9282-03.

Prévision :

- Le remplacement du Tonne-Pompe Z122 datant de 1988 est à l'ordre du jour. Si un véhicule de ce type neuf est de l'ordre de CHF 500'000.-, nous sommes en contact avec un fournisseur afin d'étudier le rachat d'un camion d'occasion, estimé à environ CHF 80'000.-.

4. Examen des recettes

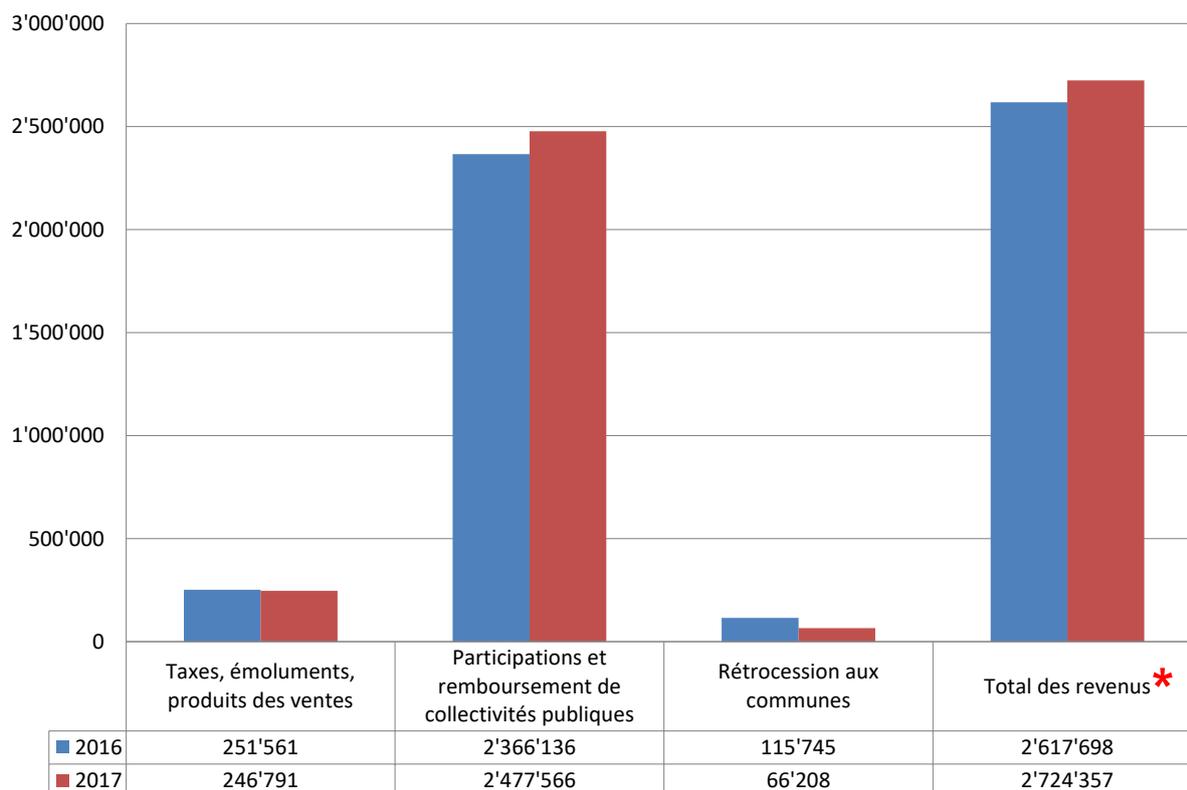
Dans le domaine des recettes, on peut constater qu'avant la rétrocession aux communes, le total des recettes est supérieur de CHF 48'388.17 par rapport au budget soit 1,8%.

Voici le détail par chapitre :

N° de compte	Désignation	Comptes 2017	Budget 2017	Variations p/r budget	
43	Facturations à des tiers	246'791.33	344'000.00	-97'209	-28.3%
45	Participations et remboursement de collectivités publiques	2'477'490.66	2'398'177.00	79'314	3.3%
	Rétrocession aux communes	66'208.18			
	Total des revenus (avant rétrocession)	2'790'565.17	2'742'177.00	48'388.17	1.8%
4	Total des revenus	2'724'356.99	2'742'177.00	-17'820	-0.6%

- **Les subventions sur frais d'exploitation 650-4511-00** sont en forte hausse (+32%), avec CHF 163'003.- de plus que le budget. Depuis cette année, l'ECA facture directement aux pollueurs les interventions pour pollutions et nous rembourse nos prestations.
 - o Cela explique l'augmentation des **interventions remboursées par l'ECA 650-4511-01** de CHF 141'776.-,
 - o mais également la diminution au compte **650-4356-02 Facturations à des tiers** en diminution de CHF 93'744.-.
- Pour le compte 650-4511-04 **Subventions de l'ECA pour véhicules**, sont dorénavant regroupées avec les **subventions de l'ECA DPS 650-4511-02**.
- **Le compte 650-4521-01 Facturation aux communes** est en diminution de CHF 8'675.- puisque depuis 2017, l'entretien des bornes hydrantes est facturé directement aux propriétaires des réseaux, donc se reporte sur le **650-4356-01 facturation à des tiers**.
- **650-4356-01 facturation à des tiers** en diminution de CHF 9'284.- consécutive à la forte baisse des alarmes automatiques (30%) suite à la modification des procédures d'alarmes de l'ECA.

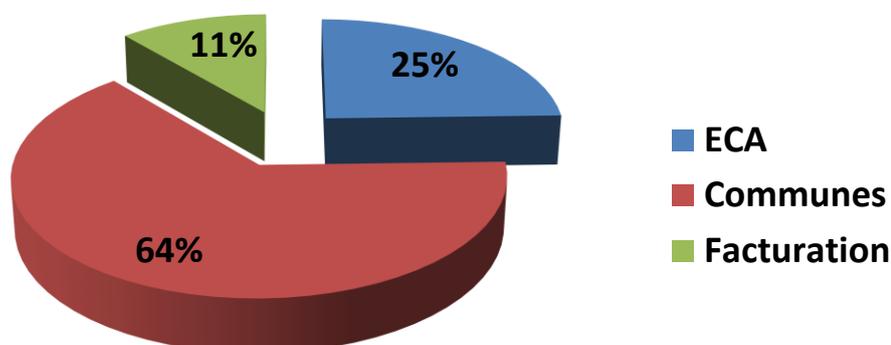
Comparatif entre 2016 et 2017 :



5. Contribution des communes

Considérée comme la variable d'équilibrage du budget et des comptes, comme cela est prévu dans la loi sur les communes, la participation des communes varie en fonction des dépenses et des recettes. Bénéficiaires de la maîtrise des charges et du travail effectué par le SDIS Nyon-Dôle, les communes membres de l'association voient leur contribution budgétisée à CHF 35.61 par habitant passer à CHF 33.57. En ce qui concerne la ville de Nyon, sa contribution passe de CHF 45.61 par habitant à CHF 43.57. Pour chaque commune, la différence entre le coût effectif et sa participation lui sera restituée en diminution du troisième acompte 2018.

La répartition des revenus est la suivante :



6. Conclusion

Depuis la création du SDIS Nyon-Dôle, nous n'avons cessé d'affiner les budgets. Tout a été mis en œuvre pour que le cadre budgétaire soit respecté. A l'issue de ce quatrième exercice, on est arrivé à un degré de précision limite. Il ne faudrait pas le dépasser, faute de n'avoir plus de marge en cas d'imprévu.

Le résultat de ce quatrième exercice est en diminution de 52%.

	2014	2015	2016	2017
Fonds de réserve	126'000	113'166	93'133	35.626
Rétribué aux communes	78'996	107'671	115'745	66'208
TOTAL	204'996	220'837	208'878	101'834

Le fonctionnement de l'association SDIS Nyon-Dôle se révèle positif, tant sur le plan opérationnel que sur le plan financier. La création d'une provision permettant de financer dans le futur le renouvellement des véhicules, du matériel ou encore d'infrastructures comme les portes sectionnelles, permet de démarrer ce cinquième exercice financier sous de bons auspices, tout en rétrocédant un montant de **CHF 66'208.18** aux communes. D'autant que 2018 est la première année où un taux unique sera appliqué à l'ensemble des habitants des 18 communes membres du SDIS Nyon-Dôle. Dans cette optique, le CODIR souhaite rétrocéder un maximum du bénéfice aux communes.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'association SDIS Nyon-Dôle

- Vu** le préavis No 08/2018 du comité de direction du 14 mars 2018,
- ouï** le rapport de la commission de gestion et finance chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

D'approuver les comptes 2017 de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle et d'en donner décharge au comité de direction.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président



Patrick Barras

La secrétaire



Nathalie Haab

Liste des annexes :

- Comptes de fonctionnement 2017
- Bilan au 31 décembre 2017
- Tableau de « répartition des charges 2017 par communes membres »
- Tableau des investissements
- Recapitalisation (Service RRH Ville de Nyon)

